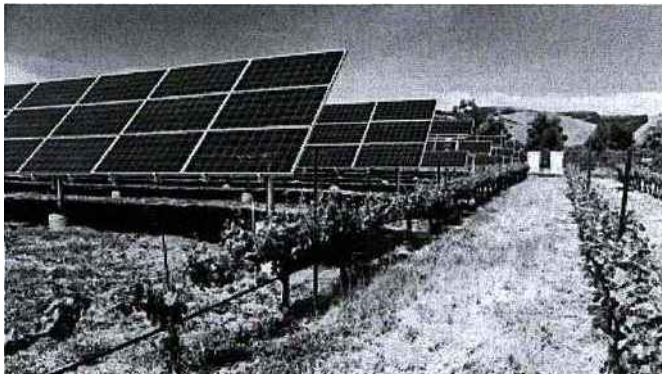


Photovoltaïque : "les centrales au sol sont une opportunité pour les apiculteurs"

Propos recueillis par Eric Leysens | 20/09/2010 | 11 00 | Territoire



© Fotolia
Panneaux solaires et vignes

Membre fondateur de l'entreprise Photosol, producteur-développeur de centrales photovoltaïques au sol, David Guinard répond aux critiques que connaît son secteur d'activité.

L'Ademe considère que "les installations photovoltaïques intégrées aux bâtiments présentent l'avantage de ne pas générer de concurrence en termes d'usage du sol". Au sein de Photosol, comment gérez-vous cette "concurrence

d'usage"?

En majorité, nous établissons nos parcs sur des « sites orphelins », anciennes carrières, décharges... Mais nous travaillons aussi en terre agricole. Dans ce cas, nous essayons de développer des parcs multi-activités, notamment en établissant des partenariats avec les chambres d'agriculture. Par exemple, nous travaillons actuellement sur un projet de centrale photovoltaïque dont les rangées de panneaux sont espacées de 5-6 mètres de manière à pouvoir combiner la production d'électricité à une culture maraîchère biologique. Pour les apiculteurs, qui ont du mal à trouver des terrains pour exercer leur activité, le parc photovoltaïque peut aussi être une excellente opportunité.

On entend souvent l'argument qui consiste à dire qu'il est trop tard pour voir apparaître des fabricants de modules français et que seul l'intégré au bâti pourra faire émerger une filière. Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas du tout convaincu. Il ne me semble pas qu'il soit impossible de voir émerger des producteurs de modules français. Et l'idée que l'intégré au bâti offre de meilleures perspectives de croissance pour l'industrie du photovoltaïque me semble fautive. Pour l'intégré au bâti, il faut simplement poser des modules sur des bacs en acier, et il y a déjà des sociétés qui font ça très bien.

Pour vous, quel est aujourd'hui le frein au développement de centrales au sol ?

Le frein au développement des parcs photovoltaïques, c'est le financement. Aujourd'hui, pour un projet de 12 MW, il faut 30 millions d'euros. Il faut convaincre les investisseurs de fournir 20 % de la somme, pour qu'une banque vienne compléter les 80% restants.

La publication imprévue d'un nouvel arrêté crée une instabilité qui ne va pas aider à motiver les investisseurs.

Pour lire le rapport "Implantation de panneaux photovoltaïques sur terres agricoles", rédigé par les sociétés Quattrolibri et Photosol,